

---

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du conseil d'administration****SÉANCE DU 29 AVRIL 2026****L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-NEUF AVRIL,**

**à 17h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 20 avril 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.**

**Etaient présents :** Christelle LARDEUX-COIFFARD, Marie de TOURNEMIRE, Marina CHUPIN, Augustine YECKE, Marie-Scholastique BOULDOIRES, Angelo TOCCO, Benjamin BRIAND-BOUCHER, Céline VERON, Benoît AKKAOUI, Charles de MONTFERRAND, Bruno LECLERC, Claudie LEMOINE, Stéphanie LETELLIER, Anne-Marie POTOT, Stéphanie RUAU

**Etaient excusés :** Christophe BÉCHU, Cécile ALLEMAN

**OBJET : Marché « Fournitures de denrées alimentaires pour le service restauration du CCAS d'Angers » - Accord-cadre à bons de commande constitué de 10 lots - Avenant de prolongation de la durée du marché - Autorisation de signature**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 31 mai 2022, le conseil d'administration a autorisé la signature de l'accord-cadre « Fournitures de denrées alimentaires pour le service restauration du CCAS d'Angers ». Le marché est constitué de 10 lots.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 18 mai 2022 a attribué chacun des lots aux opérateurs suivants :

- **Lot 1 - Produits surgelés ou congelés :** PASSION FROID - Groupe Pomona
- **Lot 2 - Viandes de bœuf, agneau et veau de qualité :** ACHILLE BERTRAND
- **Lot 3 - Viandes et charcuteries de volailles et lapins de qualité :** GUILLET - Groupe LDC
- **Lot 4 - Viandes de porc de qualité et charcuteries :** SAS BERNARD - Groupe Jean Floc'h
- **Lot 5 - Produits élaborés :** TEAM OUEST
- **Lot 6 - Fruits et légumes frais, préparés et réfrigérés :** FRUIDIS
- **Lot 7 - Boissons :** FRANCE BOISSONS - Groupe Heineken
- **Lot 8 - Produits laitiers et avicoles :** TEAM OUEST
- **Lot 9 - Pains et pâtisseries :** BPA
- **Lot 10 - Epicerie :** SAS BLIN - Pro à Pro

L'accord-cadre est mono-attributaire et s'exécute par l'émission de bons de commande. La période initiale de l'accord-cadre a été fixée du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 décembre 2023 pour tous les lots (soit 16 mois). Il a été reconduit pour deux périodes successives de 12 mois, soit une durée totale de 3 ans et 4 mois et arrive à échéance le 31 décembre 2025.

La durée du marché initialement prévue et prolongée par avenant n°1, approuvée par délibération n° 2025-072 au conseil d'administration du 25 septembre 2025 arrive à échéance au 30 avril 2026.

Il est proposé de prolonger la durée du marché afin de pouvoir adhérer à la centrale d'achat Resah, permettant ainsi le maintien de la prestation restauration durant la mise en place des nouveaux marchés.

Pour ces raisons, il convient de prolonger la durée du marché par voie d'avenant pour une période de cinq mois à compter de la date d'échéance de l'avenant de prolongation n°1, soit jusqu'au 30 septembre 2026.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité :

- approuve l'avenant de prolongation du marché de fourniture de denrées alimentaires pour les 10 lots et
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant avec les dix titulaires du marché de fourniture de denrées alimentaires.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

